

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1360003: papiers peints

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 18/02/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données ci-dessous sont reprises des CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 136).

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.